



Office National de la Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

COMMUNIQUE DE PRESSE

Monsieur, Aziz Akhannouch, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime a présidé, vendredi 11 décembre 2009 à Rabat, le premier Conseil d'Administration de l'Office National de la Sécurité Sanitaire et Alimentaire (ONSSA).

Cet événement marque le démarrage de l'activité de l'ONSSA après sa création en vertu de la loi n° 25-08 et du décret n° 2.09.482 relatif au Conseil d'administration de cet Office.

L'ONSSA dont la création survient dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert, est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime et exerce pour le compte de l'Etat, les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Dans ce cadre, il est chargé d' :

- Assurer la surveillance et la protection sanitaire du patrimoine végétal et animal au niveau national et aux frontières ;
- Assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires depuis les matières premières jusqu'au consommateur final, y compris les produits de la pêche et les aliments pour animaux ;

Homologuer et contrôler les intrants agricoles (semences, pesticides, engrais) et enregistrer les médicaments vétérinaires ;

- Appliquer les législations et réglementations relatives à la police sanitaire vétérinaire et phytosanitaire.

Pour assurer les missions qui lui sont dévolues, l'Office dispose de 2242 employés, dont 635 cadres et 1128 techniciens, appelées à appliquer 37 lois et 280 textes d'application.

L'Office est organisé en structures centrales, régionales et locales. Il dispose d'un réseau de 17 laboratoires d'analyse répartis sur l'ensemble du territoire national ainsi que des services d'inspections au niveau des principaux postes frontaliers.

La tenue de ce premier Conseil d'Administration a été l'occasion pour le Dr Hamid Benazzou, Directeur Général de l'Office de présenter le plan d'action pour l'année 2010, axés autour des objectifs stratégiques suivants :

- Protection et préservation du patrimoine végétal national ;
- Garantie de l'authenticité variétale, de la qualité des semences et des plants certifiés et de leur adaptation aux conditions pédo-climatiques du Maroc ;
- Préservation et sécurisation de la santé du cheptel national ;
- Garantie de la salubrité et de la sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale et des aliments pour animaux;
- Garantie de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine végétale ;
- La fiabilité et la qualité des analyses réalisées dans le cadre de la sécurité sanitaire des animaux, des végétaux et des produits alimentaires.

Pour réaliser ces plans d'action, le Conseil d'Administration a adopté une enveloppe budgétaire, pour l'année 2010, fixée à 598 millions de DH.

Par son intervention tout le long de la chaîne alimentaire, de « la fourche à la fourchette » et de « l'étable à la table », en adoptant une approche moderne en matière de sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des produits alimentaires, basée sur l'analyse du risque, l'agrément et l'autorisation sanitaires des établissements, la responsabilisation des professionnels et la traçabilité, l'Office contribuera à l'amélioration de la sécurité et la qualité des produits alimentaires dans notre pays.